

## Des organisations médicales nationales se réunissent pour examiner la façon dont les soins virtuels peuvent améliorer l'accès et la qualité

### *Le Groupe de travail sur les soins virtuels évaluera également la faisabilité d'un permis d'exercice national au Canada*

**Ottawa (Ontario) – 18 mars 2019** – L'Association médicale canadienne (AMC), le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) et le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) lancent un groupe de travail pour examiner la technologie des soins virtuels et la façon dont elle peut améliorer l'accès aux soins et la qualité de ceux-ci pour les patients, d'un océan à l'autre.

Le groupe de travail cernera les changements réglementaires nécessaires pour que les médecins puissent prodiguer des soins aux patients sans égard aux frontières provinciales et territoriales et examinera les défis administratifs d'une telle proposition. Il se penchera aussi sur la façon d'obtenir efficacement l'information sur la santé et de la mettre à la disposition des médecins et des patients.

« Il est temps que nos politiques et règlements s'adaptent à la technologie d'aujourd'hui. L'élimination des obstacles peut améliorer l'accès aux soins pour tous les Canadiens et Canadiennes », a déclaré la D<sup>re</sup> Gigi Osler, présidente de l'AMC.

« Le moment est opportun pour améliorer l'accès aux soins et la communication entre les patients et leurs médecins », a ajouté le D<sup>r</sup> M. Ian Bowmer, Président du Collège royal. « Ensemble, nous jetons les bases d'une approche novatrice de la prestation des soins aux patients. »

« Le CMFC oriente la médecine familiale vers l'adoption de nouvelles façons d'aider les médecins de famille à soigner leurs patients dans toutes les collectivités du pays », a déclaré la Dr. Paul Sawchuk, Président du CMFC. « Ce groupe de travail dirigé par des médecins aidera nos membres à continuer de fournir avec compassion des soins de qualité par le biais d'interactions virtuelles. »

Un sondage Ipsos de 2018 a confirmé que 7 Canadiens sur 10 disent qu'ils profiteraient des visites virtuelles de médecins si elles étaient disponibles, et 9 médecins sur 10 appuient soit un régime national de permis d'exercice, soit la reconnaissance pancanadienne du permis d'exercice provincial ou territorial.

Le groupe de travail devrait terminer ses travaux d'ici la fin de 2019, et des recommandations seront formulées au début de 2020. Le groupe de travail sera composé de représentants d'organismes de réglementation, d'organisations médicales et de soins de santé, et de l'industrie de la cybersanté, entre autres experts.

### **À propos de l'AMC**

Depuis 1867, l'Association médicale canadienne est le porte-parole national de la profession médicale au Canada. Nous travaillons avec les médecins en exercice, les médecins résidents et les étudiants en médecine sur des enjeux d'importance pour la profession et la santé de la population canadienne. Nous préconisons des politiques et des programmes qui suscitent des changements significatifs au profit des médecins et de leurs patients.

### **À propos du Collège royal**

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada est l'organisme national sans but lucratif qui supervise la formation médicale des spécialistes au Canada en établissant des normes élevées pour la formation médicale postdoctorale et le perfectionnement professionnel continu. En collaboration avec des organisations de la santé et des organismes gouvernementaux, le Collège royal joue également un rôle dans l'élaboration de saines politiques de santé au Canada.

### **À propos du Collège des médecins de famille du Canada**

Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) est l'organisation professionnelle qui représente plus de 38 000 membres médecins de famille au Canada. Le CMFC établit les normes de la formation postdoctorale en médecine familiale offerte dans les 17 facultés de médecine au Canada. Après étude, il accorde l'agrément aux programmes ainsi qu'aux documents de développement professionnel continu qui permettent aux médecins de famille de satisfaire aux exigences relatives au certificat et au permis d'exercice. Le CMFC fournit des services de grande qualité, appuie l'enseignement et la recherche en médecine familiale et intervient pour le compte des médecins de famille et de la spécialité que constitue la médecine familiale.

Pour en savoir plus :

#### **Association médicale canadienne**

Anick Losier, directrice, Relations avec les médias

[relationsmediatiques@amc.ca](mailto:relationsmediatiques@amc.ca)

613 806-1865

#### **Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada**

Melissa Nisbett, spécialiste principale des communications

[mnisbett@royalcollege.ca](mailto:mnisbett@royalcollege.ca)

Tél. : 613 730-8177, poste 426

Cell. : 613 218-9570

#### **Collège des médecins de famille du Canada**

Jayne Johnston, directrice, Communications

[jjn@cfpc.ca](mailto:jjn@cfpc.ca)

905 629-0900, poste 303

905 407-9140